1. La situation actuelle.
2. Le nouveau projet du gouvernement.
3. La sélection en Master.
4. La situation à Montpellier.
5. Une logique plus globale.

La situation actuelle.

Actuellement, les étudiantes et étudiants qui souhaitent s'inscrire en Master doivent au préalable candidater auprès de chacune des universités voulues, via leur plateforme web « E-candidat ». Lors de la rentrée universitaire 2022, plusieurs milliers de titulaires d'une Licence se sont vus refuser en Master.

Pour celles et ceux qui avaient candidaté dans plus de 5 Masters, dans deux mentions différentes et dans deux établissements différents, il est possible de faire un recours au Rectorat. Cette année, plus de 12 000 étudiantes et étudiants ont tenté ce recours, soit plus du triple qu'en 2017, date de la mise en œuvre de cette sélection en Master. Malheureusement, les Rectorats ne peuvent que proposer des places déjà disponibles, mais n'ont aucun pouvoir pour faire inscrire quelqu'un à l'université. C'est celle-ci qui aura toujours le dernier mot en la matière, et plus particulièrement les enseignants dirigeant chaque Master, ainsi que la présidence de l'université. **Ainsi, rien que pour l'université Paul-Valéry en 2021-2022, pour 427 saisines au Rectorat, seules 53 ont été acceptées par l'établissement. Le taux de réponse positive à un recours au Rectorat pour cette université est donc de seulement 12,4 %, et tombe même à 2,5 % pour un Master en psychologie.**

Le nouveau projet du gouvernement.

La ministre de l'enseignement supérieur Sylvie Retailleau a annoncé la mise en place d'une nouvelle procédure de candidature et de sélection pour l'entrée en première année de Master, qui sera opérationnelle dès février 2023. Il s'agit de la mise en place d'une plateforme web nationale unifiée, sur le même modèle que Parcoursup.

L'objectif est simple et cruel : optimiser le tri des étudiantes et étudiants effectué par les différentes universités. On vous explique les principaux changements dans cette petite infographie :

Cette nouvelle plateforme nationale de candidature et de sélection est dans la droite ligne de Parcoursup pour l'entrée en première année année de Licence. **Comme pour Parcoursup, cette nouvelle plateforme va complexifier les démarches de candidature et renforcer les logiques sélectives et élitistes déjà à l'œuvre.** Ainsi, les établissements demanderont encore plus de documents justificatifs, sans aucun anonymat des candidatures, le tout dans des délais impossibles à tenir pour un nombre de plus en plus énorme d'étudiantes et d'étudiants. De plus, ces délais rendent quasiment impossible de candidater en Master pour celles et ceux qui passent en rattrapage lors de leur 6ème semestre.

Cette nouvelle plateforme de candidature et de sélection en Master donne aussi une nouvelle priorité aux formations en alternance, en donnant aux étudiantes et étudiants le droit de choisir 15 vœux supplémentaires dans ces formations.
Pour le gouvernement, l'objectif est de pousser davantage d'étudiantes et d'étudiants dans des formations en apprentissage. En effet, divers organismes et entreprises privées ont la possibilité, depuis 2018 de créer leurs propres CFA (Centres de Formation d'Apprentis). Il s'agit ici d'un véritable cadeau au patronat : ces formations et une partie du salaire des élèves apprentis sont financées directement par l'État.

La sélection en Master.

Avant la loi de 2016, l'accès en première année de Master était garanti à toute personne ayant obtenu le diplôme correspondant. Sous pression de certaines présidences d'universités qui appliquaient déjà une sélection illégale et perdaient des procès, le gouvernement de l'époque avait donc autorisé, pour la rentrée de septembre 2017, les universités à définir elles-mêmes leurs critères de sélection ainsi que le nombre de places qu'elles attribuaient à chaque Master.
Résultat : le taux de poursuite des études est passé de 74,4% à 63,3% en 5 ans. Celà signifie que des

milliers d'étudiantes et d'étudiants se retrouvent littéralement jetés à la rue de l'université dont ils viennent pourtant d'obtenir le diplôme de Licence.
Cette sélection drastique est inégale selon les filières : pour les diplômes d'une Licence de Droit ou de Psycho, les chances d'être accepté dans le Master correspondant peuvent chuter jusqu'à moins de 10 % selon les mentions.

Ce tri sur dossier constitue ainsi une véritable sélection sociale, qui a pour résultat de rejeter massivement les élèves les plus précaires, et celles et ceux qui ont eu un parcours scolaire sinueux. Pire, une récente étude de 2022 mentionne qu' « un candidat présumé français qui signale son origine par un prénom et un nom d'Afrique du Nord » a 12,3 % de chances en moins de recevoir une réponse positive à une simple demande d'information. D'après cette étude, « Près d'un master sur cinq réserve un accueil discriminatoire à une demande d'information d'un candidat dont le patronyme suggère une origine maghrébine ». **Ainsi, à la brutalité de la sélection sociale s'ajoute aussi une double-peine xénophobe pour celles et ceux qui n'ont pas un prénom suffisamment au goût des enseignants qui dirigent les Masters.**

La sélection à l'université, ne fait pas que priver de leur orientation et de la préparation d'un diplôme des milliers d'étudiantes et d'étudiants. Concrètement, un refus d'accès en Master signifie en plus d'un avenir bouché, un présent extrêmement précarisé : celles et ceux jetés à la rue de leur université se retrouvent aussi privés de bourses, de logement étudiant, et même de Visa étudiant pour les étudiantes et étudiants internationaux.

La situation à Montpellier.

A Montpellier, depuis 2017, le Syndicat de Combat Universitaire de Montpellier (SCUM) accompagne les étudiantes et étudiants refusés en Master, et se mobilise à leurs côtés. En effet, nous défendons l'accès de chacune et de chacun aux études de leur choix, en redonnant au diplôme sa véritable place. Face à l'arbitraire de la sélection sociale voire raciale, nous réaffirmons que seule l'obtention du baccalauréat doit ouvrir l'accès à la Licence, et que seule l'obtention du diplôme de la Licence doit ouvrir l'accès au Master.
Pour l'année 2022-2023, grâce à notre mobilisation et à notre victoire juridique, nous avons fait inscrire plus de 83 % des étudiantes et étudiants « sans-facs » à l'Université de Montpellier et à l'Université Paul-Valéry. Parce que l'université est avant tout un lieu de reproduction sociale pour une société basée sur les inégalités, nos luttes contre la sélection s'inscrivent dans un combat plus large à l'échelle de la société.

Une logique plus globale.

Le projet de « Parcoursup des Masters » du gouvernement s'inscrit dans une logique globale de précarisation accrue de la population, dans la lignée des réformes de retraites et de l'assurance chômage. La population étudiante plonge chaque jour un peu plus dans la pauvreté et dans la faim, comme en témoignent les impressionnantes files d'attentes aux distributions alimentaires du SCUM. **Si même la possibilité de choisir ses études et de préparer un diplôme n'est plus garantie, cela signifie que nous serons encore davantage jetés sur le marché du travail sans aucune qualification permettant d'échapper à une vie de misère.**

Article du SCUM (Syndicat étudiant de la CNT-SO) à poursuivre sur le site Combat universitaire : https://combatuniversitaire.wordpress.com/information-sur-le-parcoursup-des-masters/